

GUIDE DE RÉDACTION DU PLAN DE DÉPLOIEMENT DU RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

NOUVELLEMENT EN VIGUEUR

COMITÉ D'AGRÉMENT DES PROGRAMMES

DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT (CAPFE)

Novembre 2021

Coordination et rédaction

Responsable: Marc-André Éthier

Organisme: Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :

Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement

1035, rue De La Chevrotière, 23^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone: 418 528-0717

Ce document peut être consulté sur le site Web du Ministère:

education.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Éducation

ISBN 978-2-550-90548-6 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

Table des matières

| | |
|--|---|
| Introduction | 2 |
| Objectifs généraux | 4 |
| Objectifs spécifiques | 4 |
| Définition d'un plan de déploiement | 4 |
| Visées du CAPFE | 4 |
| Cadre rédactionnel | 5 |
| Questions permettant de définir le plan de déploiement..... | 5 |
| Annexe 1 | 6 |
| Annexe 2 | 7 |

Introduction

« Le Référentiel de compétences professionnelles de la profession enseignante¹ est plus qu'un document d'orientations ministérielles, c'est le socle commun sur lequel se construit la profession enseignante » (MEQ, 2020, p. i).

Le ministère de l'Éducation a récemment publié une nouvelle édition du *Référentiel de compétences professionnelles de la profession enseignante* qui présente de nouvelles orientations. Ces modifications pourraient avoir des répercussions notables sur les programmes universitaires de formation à l'enseignement qui requièrent un agrément du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE).

Le CAPFE souhaite collaborer avec tous ses partenaires universitaires pour mener à bien sa mission d'analyse des programmes de formation révisés en fonction des balises fournies dans le référentiel. Cela permettra, comme le mentionne le ministre de l'Éducation, de « rehausser encore davantage la qualité de la formation [offerte dans les] facultés des sciences de l'éducation » (MEQ, 2020, p. i).

Le CAPFE est conscient du fait que les universités feront des choix qui s'appuieront sur une analyse aussi méticuleuse que possible des besoins de formation et qui tiendront compte de l'expérience accumulée par les divers partenaires et des nombreuses recherches menées à ce jour dans le vaste domaine de l'éducation. Il veut exprimer son appui aux démarches qui mettront de l'avant l'expertise et l'inventivité des divers partenaires, tout en sachant que cela implique parfois un peu plus de temps.

En vue de soutenir les universités dans le déploiement du référentiel de compétences professionnelles nouvellement mis en vigueur, le CAPFE propose les deux étapes suivantes, qui les aideront à intégrer les nouvelles orientations dans leurs programmes de formation menant à un brevet d'enseignement.

1. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (MEQ) (2020). *Référentiel de compétences professionnelles: profession enseignante*, Québec, Ministère de l'Éducation, 112 p.



ÉTAPE
1

Première étape

Les universités élaborent et déposent un plan de déploiement pour l'ensemble des programmes visés.

Les procédures et les critères d'évaluation sont présentés aux annexes 1 et 2.

ÉTAPE
2

Deuxième étape

L'instance de maîtrise d'œuvre des universités encadre l'application des moyens retenus dans le plan de déploiement, notamment ceux qui concernent l'actualisation des programmes agréés. Puis, l'université dépose une demande de modifications au CAPFE pour chacun des programmes actualisés selon le référentiel de compétences professionnelles nouvellement en vigueur.

Le présent guide propose une série de questions utiles à la réalisation de la première étape. Les réponses à ces questions permettront aux universités de décrire de façon ordonnée les opérations et les moyens qu'elles mettront en place pour arrimer leurs programmes de formation menant à un brevet d'enseignement. Ce questionnaire, qui est le même pour toutes les universités, offre la souplesse nécessaire pour présenter les spécificités ou les différences de certains programmes ou tout autre élément pertinent que ce guide négligerait de traiter.

En somme, les informations que fourniront les universités dans leur plan de déploiement pour l'ensemble de leurs programmes de formation menant à un brevet d'enseignement permettront au CAPFE de faire le portrait du leadership exercé par l'instance compétente pour la concertation des acteurs, les échéances prévues et les actions à mener en ce qui a trait au déploiement du référentiel nouvellement en vigueur.

Avant de le mettre en œuvre, les universités doivent déposer ce plan au CAPFE selon les dates déterminées dans le calendrier de déploiement du nouveau référentiel de compétences professionnelles afin qu'il soit approuvé.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Rehausser la qualité des programmes de formation à l'enseignement en les conformant au référentiel nouvellement en vigueur.
 - Planifier l'actualisation des programmes de formation menant à un brevet d'enseignement au regard du référentiel en vigueur.
-

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Décrire le leadership de l'instance compétente et le rôle qu'elle exerce dans la concertation des acteurs (ex. : les départements, les facultés, le milieu scolaire) en ce qui a trait au déploiement du référentiel en vigueur.
 - Présenter un calendrier des actions à mener.
-

DÉFINITION D'UN PLAN DE DÉPLOIEMENT

Un plan de déploiement décrit une suite ordonnée d'opérations et de moyens permettant de définir clairement la façon dont les universités envisagent d'arrimer leurs programmes de formation à l'enseignement menant à un brevet d'enseignement aux exigences ministérielles présentées dans le nouveau référentiel de compétences professionnelles. Ce plan doit obtenir l'approbation du CAPFE pour être mis en œuvre.

VISÉES DU CAPFE

Collaborer : savoir faire ensemble

- Utiliser les forces de chaque personne lors des rencontres
- Participer chaque fois que c'est possible
- Être partenaire des milieux universitaires et scolaires

Assurer la qualité des programmes : évaluer pour évoluer

- Être cohérent dans l'application du processus
- Être efficace et efficient durant les analyses
- Reconnaître le travail accompli

Communiquer : partager pour avancer

- Favoriser la clarté dans les communications
- Participer à des échanges formatifs
- Adopter un esprit de convivialité

CADRE RÉDACTIONNEL

À titre indicatif, rédiger un texte de 20 000 à 30 000 caractères et espaces.

Au besoin, préciser les différences ou les spécificités d'un programme particulier dans une annexe d'une page.

QUESTIONS PERMETTANT DE DÉFINIR LE PLAN DE DÉPLOIEMENT

- 1** Qui exercera le leadership pour l'université dans la prise en compte du référentiel de compétences professionnelles nouvellement en vigueur (responsable des programmes, directeur de département, vice-doyen, doyen, recteur, etc.)?
.....
- 2**
 - a.** Quelles structures seront mises en place (ex. : comités ad hoc) pour assurer l'implantation du référentiel nouvellement mis en vigueur et l'arrimage des différents partenaires (ex. : autres facultés, universités, maîtres associés, directions d'école)?
 - b.** Quels moyens seront pris pour réaliser l'implantation du référentiel dans tous les programmes menant à un brevet d'enseignement, y compris les cours chapeautés par d'autres facultés que celle de l'éducation?
.....
- 3** Quelles ressources (humaines, matérielles, financières) sont prévues pour la prise en compte du référentiel nouvellement en vigueur?
.....
- 4**
 - a.** Quels acteurs seront consultés (étudiants, acteurs du milieu scolaire ou des autres facultés, etc.)?
 - b.** Quel sera le rôle des acteurs impliqués dans l'actualisation du nouveau référentiel de compétences professionnelles?
 - c.** Qui assurera la coordination entre les différents partenaires?
.....
- 5**
 - a.** Quels aspects des programmes prévoyez-vous modifier (ex. : la vision, le profil d'entrée, la grille de cheminement, les plans de cours, les guides de stage, les critères d'admission, les outils d'évaluation, les formules pédagogiques, les compétences professionnelles)?
 - b.** Comment ces modifications permettront-elles de prendre en compte les différentes orientations du nouveau référentiel (ex. : les assises, les principes, les connaissances, l'intégration des perspectives autochtones dans l'enseignement)?
.....
- 6** Quelles étapes et échéances sont prévues pour le déploiement du référentiel dans les programmes de formation menant à un brevet d'enseignement?
.....
- 7** Quels principaux défis l'université prévoit-elle devoir relever et comment compte-t-elle procéder, le cas échéant?

Annexe 1

Procédures relatives à l'actualisation des programmes en fonction d'un référentiel de compétences professionnelles de la profession enseignante nouvellement en vigueur

ÉTAPE 1 : PLAN DE DÉPLOIEMENT

1. RÉDACTION ET DÉPÔT DU DOCUMENT

Le CAPFE est disponible pour répondre aux questions des universités tout au long des procédures relatives au plan de déploiement d'un référentiel de compétences professionnelles nouvellement mis en vigueur.

- À la suite de la publication d'un nouveau référentiel de compétences professionnelles, l'université rédige un plan de déploiement relatif aux programmes de formation à l'enseignement menant à l'obtention d'un brevet d'enseignement en se référant au guide de rédaction élaboré par le CAPFE (*Guide de rédaction du plan de déploiement pour un référentiel de compétences professionnelles nouvellement en vigueur*).
- L'université dépose au CAPFE son plan de déploiement selon les dates déterminées dans le calendrier de déploiement du référentiel.

2. ANALYSE

- Le CAPFE analyse le plan de déploiement à partir d'une grille énumérant les critères d'évaluation retenus. Cette grille est disponible à l'annexe 2 du *Guide de rédaction du plan de déploiement pour un référentiel de compétences professionnelles nouvellement en vigueur*.

3. DÉCISION

- Le CAPFE accepte le plan de déploiement, avec ou sans recommandations. S'il y a des recommandations, elles seront passées en revue durant la prochaine visite de renouvellement du prochain cycle d'agrément.

4. COMMUNICATION DE LA DÉCISION

- Le CAPFE inscrit sa décision dans le procès-verbal de la réunion ordinaire.
- Il envoie une note à l'université dans laquelle il annonce sa décision et l'explique au besoin.

Annexe 2

GRILLE D'ÉVALUATION DU CAPFE POUR LE PLAN DE DÉPLOIEMENT

| QUESTIONS | CRITÈRES D'ÉVALUATION | ÉCHELLE D'APPRÉCIATION | RECOMMANDATIONS |
|---|---|---|-----------------|
| <p>1. Qui exercera le leadership pour l'université dans la prise en compte du référentiel de compétences professionnelles nouvellement en vigueur (responsable des programmes, directeur de département, vice-doyen, doyen, recteur, etc.) ?</p> | Non évalué | | |
| <p>2. a) Quelles structures seront mises en place (ex. : comités ad hoc) pour assurer l'implantation du référentiel nouvellement mis en vigueur et l'arrimage entre les différents partenaires (ex. : autres facultés, universités, maîtres associés, directions d'école) ?</p> <p>b) Quels moyens seront pris pour réaliser l'implantation du référentiel dans tous les programmes menant à un brevet d'enseignement, y compris les cours chapeautés par d'autres facultés département ou départements que celle de l'éducation ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence • Cohérence • Complétude | <p>a)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Satisfaisant • À améliorer • À faire <p>b)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Satisfaisant • À améliorer • À faire | |
| <p>3. Quelles ressources (humaines, matérielles, financières) sont prévues pour la prise en compte du référentiel de compétences professionnelles, nouvellement en vigueur ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence • Cohérence • Complétude | <ul style="list-style-type: none"> • Satisfaisant • À améliorer • À faire | |

GRILLE D'ÉVALUATION DU CAPFE POUR LE PLAN DE DÉPLOIEMENT (suite)

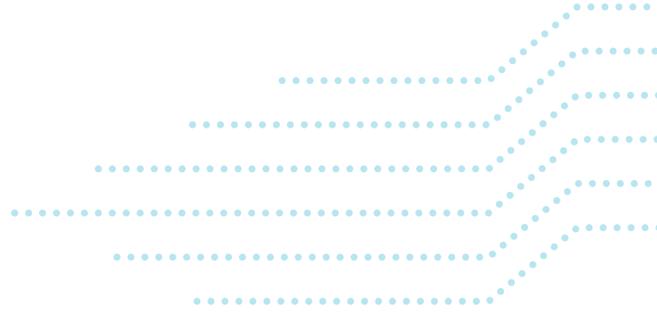
| QUESTIONS | CRITÈRES D'ÉVALUATION | ÉCHELLE D'APPRÉCIATION | RECOMMANDATIONS |
|--|---|---|-----------------|
| <p>4. a) Quels acteurs seront consultés (étudiants, acteurs du milieu scolaire ou des autres facultés, etc.) ?</p> <p>b) Quel sera le rôle des acteurs impliqués dans l'actualisation du nouveau référentiel de compétences professionnelles ?</p> <p>c) Qui assurera la coordination entre les différents partenaires ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence • Cohérence • Complétude <p>Nomination de la personne responsable de la coordination entre les partenaires</p> | <p>a)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Satisfaisant • À améliorer • À faire <p>b)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Satisfaisant • À améliorer • À faire | |
| <p>5. a) Quels aspects des programmes prévoyez-vous modifier (ex. : la vision, le profil d'entrée, la grille de cheminement, les plans de cours, les guides de stage, les critères d'admission, les outils d'évaluation, les formules pédagogiques, les modalités d'enseignement) ?</p> <p>b) Comment ces modifications permettront-elles de prendre en compte les différentes orientations du nouveau référentiel (ex. : les assises, les principes, les connaissances, l'intégration des perspectives autochtones dans l'enseignement) ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence • Cohérence • Complétude | <p>a)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Satisfaisant • À améliorer • À faire <p>b)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Satisfaisant • À améliorer • À faire | |

GRILLE D'ÉVALUATION DU CAPFE POUR LE PLAN DE DÉPLOIEMENT (suite)

| QUESTIONS | CRITÈRES D'ÉVALUATION | ÉCHELLE D'APPRÉCIATION | RECOMMANDATIONS |
|---|---|--|-----------------|
| 6. Quelles étapes et échéances sont prévues pour le déploiement du référentiel dans les programmes de formation menant à un brevet d'enseignement ? | <ul style="list-style-type: none">• Pertinence• Cohérence• Complétude | <ul style="list-style-type: none">• Satisfaisant• À améliorer• À faire | |
| 7. Quels principaux défis l'université prévoit-elle devoir relever et comment compte-t-elle procéder, le cas échéant ? | Non évalué | | |

Décision :

Le CAPFE accepte le plan de déploiement _____ sans recommandations _____ avec recommandations.



Comité d'agrément
des programmes
de formation
à l'enseignement

Québec 